

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE



DATE :

Vendredi 6 juillet (14h00 - 18h00)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

- Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement
 - Les statuts
 - Le règlement intérieur
 - L'assemblée générale
 - Le registre spécial
- Le cas des associations de chasse
 - Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
 - Organisation de manifestations
 - Cession du gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif
- Les autres structures de chasse
 - Associations non déclarées
 - Association communale de chasse agréée (ACCA)
- Le bail de chasse
- L'organisation de la chasse en France
- La chasse en Saône-et-Loire
 - Fonctionnement de la FDC 71
 - Schéma départemental de gestion cynégétique
 - Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
 - Plans de chasse, plans de gestion, « tir d'été », droit de destruction

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANTS : Joël COFFARD (Comité départemental olympique et sportif 71) Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)